

# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Conduite par :

# g

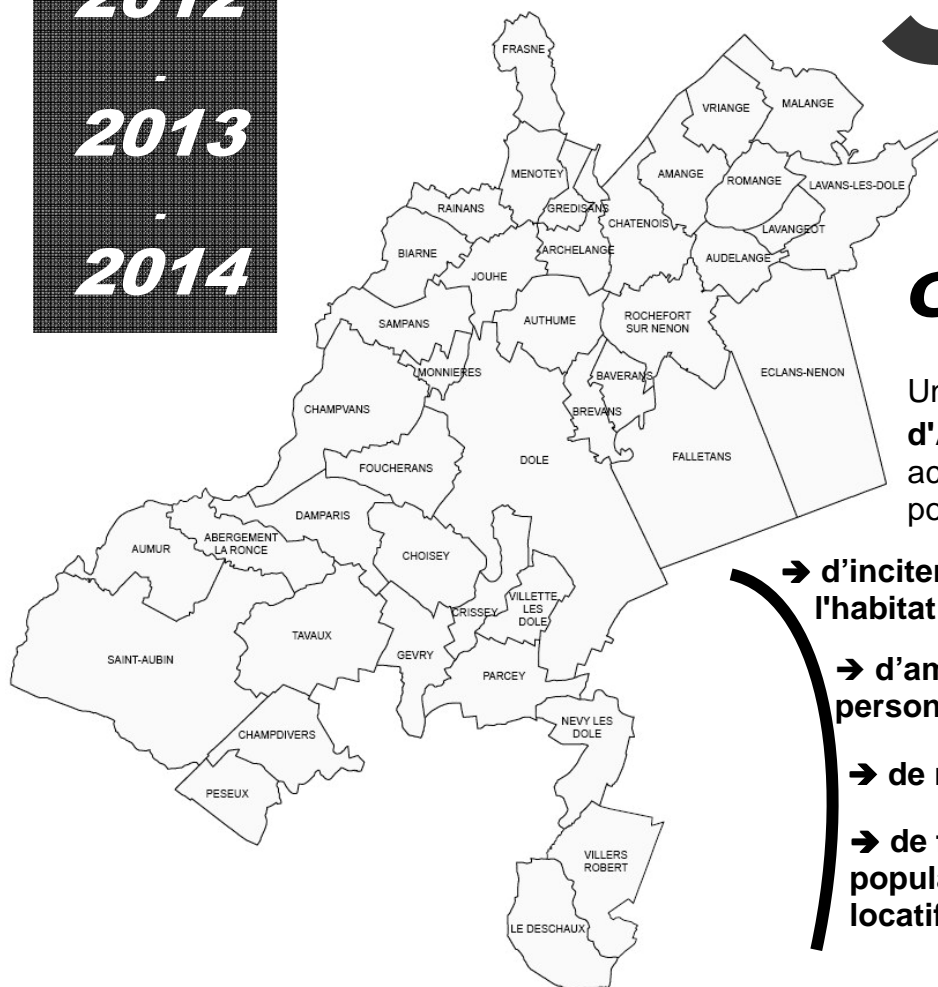
**GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

2012

2013

2014



## C'est parti !

Une nouvelle **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est lancée actuellement sur votre secteur, avec pour objectifs :

- d'inciter aux économies d'énergie dans l'habitat et au développement durable,
- d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées,
- de répondre aux besoins des familles,
- de favoriser l'accueil de nouvelles populations par l'adaptation du parc locatif, et son développement.

## **Vous êtes propriétaire sur le secteur et vous souhaitez réaliser des travaux ?**

*(dans votre résidence principale ou pour du locatif à l'année ...)*

Si vos travaux correspondent aux priorités de l'O.P.A.H., vous pourrez bénéficier de :

- Subventions majorées, sous certaines conditions,
- L'appui de techniciens spécialisés, gratuitement à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

*Une opération menée par la communauté d'agglomération du Grand Dole,  
avec le soutien financier de :*



→ Vous pourrez bénéficier de subventions importantes pendant 3 ans :

→ **Pour votre propre logement, occupé en résidence principale :**

**SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**

- Subvention Anah : de 20% à 50%,  
*(Agence Nationale de l'Habitat)*
- selon votre niveau de ressources**  
(avec un plafond de travaux variant de 20.000 € HT à 50.000 € HT, selon le type de travaux engagés)

→ **Pour des projets locatifs, sur du parc dégradé :**

**SANS CONDITIONS DE RESSOURCES**

- Subvention Anah : de 20% à 35%,  
**selon l'état de dégradation du logement concerné et le type de location choisi**  
(avec un plafond de travaux variant en fonction des surfaces habitables et du type de projet)

→ **Attention ! Résidences secondaires et hébergements touristiques ne sont pas concernés par ces aides. Et seuls les travaux réalisés par des professionnels sont subventionnables :**

- Travaux d'amélioration du confort, de la sécurité et de la salubrité des logements,
- Travaux d'adaptation au handicap et au vieillissement,
- Travaux d'économie d'énergie,
- Travaux visant les énergies renouvelables,
- Travaux de gros œuvre, et de toiture,
- Travaux de rénovation de logements vacants dégradés en locatif, voire de transformations d'usage, selon les secteurs de l'agglomération.

Pour les propriétaires occupants, des **subventions complémentaires** sont possibles : du Conseil général du Jura, des caisses de retraites, du programme national « **Habiter mieux** » pour des programmes d'économies d'énergie performants ... + **des crédits impôts** : « adaptation » / « développement durable »

*De plus, l'étude en cours pour la mise en place de l'O.P.A.H. permettra d'étudier avec les élus la possibilité de mettre en place des **subventions complémentaires pour soutenir les projets prioritaires.***

→ **Les techniciens chargés de l'OPAH seront à votre service à toutes les étapes de votre projet :**

Grâce à l'O.P.A.H., les propriétaires peuvent bénéficier d'un **conseil personnalisé et gratuit**, de la part de professionnels de la rénovation de l'habitat et de l'investissement locatif ...

→ **Visites-conseils gratuites sur place, sans engagement ...**

→ **Aide à la décision : étude de la faisabilité technique et financière des opérations + réalisation des diagnostics techniques nécessaires**

→ **Assistance dans le montage des dossiers de demandes de subventions**

→ **Si vous êtes intéressé, faites-nous part de vos intentions de travaux !**

Il est impératif de n'engager aucun travaux avant de nous avoir consultés.  
Pour une 1<sup>ère</sup> prise de contact, n'hésitez pas à nous **retourner dès à présent le questionnaire ci-joint, SANS ENGAGEMENT.** Vos intentions de travaux nous permettront :

- de réserver les enveloppes de crédits nécessaires pour les 3 années de phase opérationnelle;
- et de reprendre contact avec vous pour étudier votre projet.

**Pour tout renseignement : Tél. 03 84 86 19 10**



Siège : Maison de l'Habitat,  
32 rue Rouget de Lisle, BP 20 460,  
39 007 Lons Le Saunier cedex

**Antenne à Dole :**  
**3 avenue Aristide Briand**  
*(près de la gare)*  
**BP 2, 39 107 Dole cedex**

*Ouverte les lundis, mercredis et vendredis  
de 9 H 00 à 12 h 00*